ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Quelles ambitions photovoltaïques pour la France ?

Question écrite n° 5057

Texte de la question

M. Christophe Bex interroge M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur la stratégie énergétique de la France et notamment concernant les ambitions photovoltaïques du pays. Alors que le programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2025-2035 entre dans sa dernière phase de consultation, M. le député souhaite comprendre les arbitrages du Gouvernement en matière d'énergie photovoltaïque. En effet, alors que la France dit viser la neutralité carbone à l'horizon 2050, en s'appuyant notamment sur le développement du photovoltaïque, les annonces du Gouvernement réduisant les ambitions et les moyens en la matière sont incompréhensibles pour les acteurs de la filière solaire : quand la précédente programmation prévoyait une production solaire équivalente à 100GW pour 2035, c'est aujourd'hui la fourchette basse autour de 70GW qui est retenue, laissant des entreprises comme des particuliers face à l'inconstance des décisions publiques. Sachant qu'un gigawattheure équivaut à un million de kilowattheure et qu'un foyer composé de deux personnes consomme environ 1500 kilowattheure par an, on ne peut que mesurer le recul que cela représente. Dans une période où il faut engager avec urgence et détermination la bifurcation énergétique du pays, il semble particulièrement incohérent de réduire le soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture, qui sont des projets disposant d'une forte acceptabilité sociale. La programmation pluriannuelle de l'énergie, en choisissant de fixer un objectif de 54 % de grandes installations solaires, dont 38 % au sol, contre 41 % sur petites et moyennes toitures, fait le choix délibéré de favoriser les installations sur des dizaines d'hectares dans les champs. Et ce, alors même que les alertes se multiplient concernant le déploiement massif et incontrôlé de centrales photovoltaïques sur les zones agricoles, naturelles et forestières, comme le soulignait le Conseil national de la protection de la nature dans un avis daté de juin 2024. Dans sa circonscription, la 7ème de la Haute-Garonne, M. le député est d'ailleurs régulièrement alerté sur des projets : dans le Volvestre, ce sont plus de 150 hectares de terres agricoles qui sont concernés, sans réflexion à l'échelle du territoire ni concertation satisfaisante avec les élus et les habitants. Au vu des conflits d'usage particulièrement prégnants pour ces projets, d'agrivoltaïsme comme de centrales photovoltaïques au sol, il souhaite comprendre les choix faits par le ministère d'accentuer les tensions dans ces territoires, plutôt que de soutenir une filière installant du solaire sur toiture en plein essor et créant des emplois locaux et durables.

Données clés

Auteur : M. Christophe Bex
Circonscription : Haute-Garonne (7e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5057
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Industrie et énergie
Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE5057

Question publiée au JO le : 18 mars 2025, page 1722